

# PROGRAMME D'INFORMATION AUX AÎNÉS SUR LE CHOIX D'UN MILIEU DE VIE



Programme d'Information  
**aux Aînés**  
sur le choix d'un milieu de vie

*Tranquillité d'esprit...*



## **L'objectif du P.I.A.**

Le programme d'information aux aînés sur le choix d'un milieu de vie (P.I.A.) veut offrir aux personnes concernées, ainsi qu'à leurs proches, l'ensemble des éléments permettant une prise de décision éclairée : rester dans le logement actuel ou envisager un autre milieu de vie.

Les participants pourront ensuite, grâce aux éléments qui leur auront été fournis (contacts, ressources et moyens disponibles...), planifier sereinement leur avenir dans le respect de leur décision.

Ce programme s'inscrit dans une démarche visant le développement du pouvoir d'agir\* des personnes participantes.

Cet objectif est notre phare, il va nous permettre de rester constamment sur le bon chemin.

## **Ainsi, à qui s'adresse le P.I.A. ?**

Il s'adresse avant tout aux **personnes âgées** qui s'interrogent sur la pertinence de changer de lieu de vie, mais aussi à leurs **familles** et les **proches aidants**.

**Idéalement, avant qu'une situation urgente ne surgisse !**

## **Le contenu du P.I.A.**

Pour répondre à notre objectif tel que présenté ci-dessus, plusieurs thèmes ont été retenus, divisés en 6 modules représentant 6 demi-journées (chaque module dure environ 3 heures incluant ¼ d'heure de pause).

L'ensemble des modules a été organisé afin de permettre, de façon optimale, le cheminement d'une réflexion menant à une prise de décision éclairée.

Au final, l'ensemble de la formation représente donc un processus qui alterne connaissance et réflexion et non pas une simple compilation d'informations. Il est important de comprendre cette distinction pour bénéficier au maximum des impacts du parcours proposé.

Voici les différents aspects de chacun des modules :

### **Le module 1 : Les changements voulus ou subis et la nécessité de nous adapter**

À un certain âge, nous allons peut-être devoir vivre certains changements : quitter le domicile dans lequel nous avons vécu de nombreuses années, se retrouver dans un rôle d'aidant naturel suite à la maladie du conjoint, vivre seul(e) lors du décès de l'être cher... Ceci entraîne, bien évidemment la nécessité de nous adapter aux transitions, de faire des deuils...

**Objectifs** : à la fin de ce module, les participants auront identifié les différentes transitions avec lesquelles ils auront éventuellement à composer. Ceci en fonction des événements à venir\* (éléments subis) et des décisions à prendre (éléments choisis). Ils auront également abordé la notion de deuil liée à l'ensemble de ces aspects. Ils auront pris conscience des impacts prévisibles de leurs choix, donc de l'importance de ces derniers, notamment s'ils ont à composer avec une position d'aidant ou de personne aidée.

\*Par exemple, perte d'autonomie progressive ou brutale, changement de domicile, adaptation du domicile actuel...

☞ **Atelier 1 : Anticiper les transitions pour mieux les vivre (45mn)**

☞ **Atelier 2 : Être proche aidant ou devoir être aidé(e) : l'impact sur le choix de notre milieu de vie (1h)**

## **Module 2 : Les différents types de milieux de vie adaptés aux aînés et l'élaboration d'une planification budgétaire au service de nos choix**

Rester dans le logement actuel ou envisager un autre milieu de vie sont des choix qui vont nécessiter une connaissance des différents types de logement, des multiples services existants et de leurs tarifs, mais aussi des programmes de soutien financier possibles. Tout ceci afin d'établir une planification budgétaire réaliste.

**Objectifs** : à la fin de ce module, les participants auront appris à connaître les différents milieux de vie adaptés aux aînés puis ils seront en mesure d'identifier l'ensemble des postes (ressources et dépenses) à prendre en compte pour l'élaboration d'un ou plusieurs budgets réalistes. Et ce, en fonction des différents milieux de vie envisagés.

## **Module 3 : Rester chez soi (1<sup>ère</sup> partie)**

Rester chez soi est possible, même avec certaines limitations, si l'on utilise adéquatement les services qui nous sont offerts. Encore faut-il les connaître : le rôle des CISSS et leurs services, les coopératives de services, les organismes de soutien à domicile, de transports, de port de repas à domicile, ...

**Objectifs** : à la fin de ce module, les participants auront appris à connaître la variété et l'usage des services offerts dans le cadre du soutien à domicile, tant par les organismes publics ou sans but lucratif que par les entreprises privées du secteur. Ils pourront aussi appréhender, à la lecture de leur situation personnelle, les conditions d'accès à ces différents services.

### **☞Atelier 1 : Le rôle du CISSS dans le soutien à domicile (1h15)**

### **☞Atelier 2 : Les services à domicile proposés par la communauté (1h)**

## **Module 4 : Rester chez soi (2e partie)**

Dans la continuité du module précédent, il est important de savoir que des adaptations du logement sont possibles à faible coût ou de façon subventionnée. De plus les questions relatives à la sécurité seront autant d'éléments qui nous permettront d'approfondir notre réflexion. Rester chez soi, c'est bien, rester chez soi en toute sécurité, c'est mieux !

**Objectifs** : à la fin de ce module, les participants auront identifié les aspects liés à la sécurité comme éléments déterminants pour la prise de décision (rester chez soi ou changer de milieu de vie). Ils auront également pris connaissance des différentes possibilités d'adaptation d'un logement, des programmes de financement et des éléments fiscaux qui y sont rattachés.

➡ **Atelier 3 : La sécurité à domicile (1h15)**

➡ **Atelier 4 : L'adaptation du logement (1h)**

## **Module 5 : Les résidences privées pour aînés**

L'univers des résidences privées pour aînés est vaste, ce qui rend les choix plus complexes (est-ce que j'y vais ? laquelle choisir ?). Ici, nous faisons le tour de ces types d'habitation, des méthodes de recherche, du bail et des annexes qu'il faut signer

**Objectif** : à la fin de ce module, les participants auront acquis les connaissances nécessaires pour envisager intégrer une résidence privée pour aînés en toute quiétude.

➡ **Les résidences privées pour aînés (2h15)**

## **Module 6 : Les aspects légaux**

Lorsque l'on est locataire, dans un immeuble à logements, un H.L.M. ou en résidence... on n'échappe pas aux règlements qui s'appliquent à chaque situation. Par ailleurs, en vieillissant, plus que jamais, nous devons nous préoccuper de nos procurations, mandats en cas d'inaptitude, préarrangements funéraires... Propriétaire ou locataire, si l'on requiert des services, nous serons confrontés aux droits des consommateurs, aux règles des contrats et crédits, aux questions d'épargne et d'investissement...

**Objectif** : à la fin de ce module, les participants auront abordé l'ensemble des éléments juridiques liés à la position de locataire et, plus généralement de consommateur. Ils intégreront ces données à titre préventif mais aussi dans l'objectif d'être plus avertis en cas de litige.

➡ **Atelier 1 : les droits et obligations des locataires (1h)**

➡ **Atelier 2 : la protection du consommateur (1h)**

**Faire soi-même le choix de son milieu de vie est  
l'exercice ultime de son pouvoir d'agir !**